

traînement des aviateurs du Commonwealth britannique et en tenant compte des restrictions qu'imposent les circonstances de l'heure.

Désirant hâter et rendre aussi complète que possible la participation du Canada dans cette sphère de notre effort de guerre, le Gouvernement a décidé de demander au Parlement les mesures nécessaires à la nomination d'un autre ministre de la couronne désigné sous le nom de ministre de la Défense nationale aérienne, qui consacra tout son temps et son attention aux choses de l'aviation et surveillera de près l'exécution du plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth.

M. HOMUTH: Pourquoi avoir attendu jusqu'à ce moment?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je réponds à cette question. Le Gouvernement n'a pris sa décision finale à ce sujet qu'après le retour au Canada, à la suite d'un voyage au Royaume-Uni, du ministre de la Défense nationale (M. Rogers), qui a donné son entière approbation à la création d'un ministère spécial de l'aviation. J'ajouterai que pendant son voyage en Angleterre le ministre de la Défense nationale a eu des entrevues avec les chefs des différents services du ministère de la Défense et tout naturellement le Gouvernement a attendu son retour avant de prendre une mesure intéressant un service de son ministère.

M. HOMUTH: A-t-il obtenu des moteurs pour les appareils que nous possédons déjà?

Le très hon. MACKENZIE KING: Si l'honorable député est aussi intéressé à l'ensemble de l'effort de guerre du Canada que le sont les autres honorables membres de la Chambre, il s'abstiendra de m'interrompre tant que je n'aurai pas fini mon exposé. Je prie l'honorable député de me dire si son interruption visait à aider ou à embarrasser le Gouvernement.

M. HOMUTH: Elle voulait l'aider.

Le très hon. MACKENZIE KING: Vraiment?

M. HOMUTH: Parfaitement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors l'honorable député consentira volontiers, j'en suis certain, à attendre que le ministre lui réponde lui-même plus tard.

Je ne me propose pas de parler aujourd'hui de l'organisation de l'agriculture, de la commission des prix et du commerce en temps de guerre ni des nombreuses entreprises et commissions accessoires instituées par le Gouvernement dans sa préparation de l'économie canadienne pour les besoins de guerre du Canada et de ses alliés. Qu'il me suffise de dire que l'œuvre du Gouvernement sur le front

économique n'est pas moins impressionnante que sur le front militaire, et qu'elle est non moins importante. Pour l'instant, c'est surtout au sujet du front militaire que le pays demande des précisions.

Les forces dynamiques qui ont transformé la situation militaire en Europe au cours des quelques derniers jours, le danger sans précédent qui menace les puissances alliées et nous-mêmes, demandent des mesures immédiates de notre part. Il faut que nous accélérions la production jusqu'à son maximum. Il faut que nous intensifions l'entraînement. Mais si impérieux que soit le besoin, une fois que nous avons pris la détermination, comme nous l'avons prise, de faire face avec toutes nos forces aux événements réels et aux événements qui nous menacent, il importe de faire en sorte que les mesures que nous prenons soient efficaces, continues et propres à assurer l'action qui, à notre avis, contribueront le plus à la défense et au triomphe de la cause commune.

Le Gouvernement entend que soient consacrés uniquement et exclusivement au ministère des Munitions et Approvisionnements les services entiers d'un ministre de la Couronne. Il lui incombera de coordonner les divers services de production et d'accélérer autant que possible la production du matériel de guerre indispensable et autre. Il sera conféré, à cette fin, au ministère des Munitions et Approvisionnements certains pouvoirs spéciaux qui ne seraient pas accordés en temps normal, lesquels lui permettront de hâter l'expédition aux forces armées de matériel et d'équipement.

Je prie les honorables membres de bien noter que dans l'expansion de son effort de guerre, le Gouvernement a procédé d'une façon graduelle. En ce qui concerne le ministère des Munitions et Approvisionnements, l'on se souvient que c'est ce département qui a remplacé la Commission des approvisionnements de guerre, commission qui avait auparavant succédé à l'ancien Conseil des achats de la défense. La création de ce conseil date d'avant la guerre. L'évolution s'est donc effectuée comme suit: le Conseil des achats a fait place à la Commission des approvisionnements de guerre, à la suite de quoi fut décrétée la création d'un ministère des Munitions et Approvisionnements. Comme le savent les honorables membres, puisque le ministère a été créé par proclamation, la direction en a été confiée au ministre des Transports (M. Howe). En plus d'être complètement au courant des problèmes de transport dans l'économie nationale, ce dernier dirige depuis le début les travaux de la Commission des approvisionnements de guerre. Le ministre et le Gouvernement ont estimé qu'il serait avantageux du moins pendant quelque temps, de placer les